



# COMMUNE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 03 AVRIL 2018

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Membres présents :** Jean-Claude RAFFIN – Nicole SELTZER - Thierry THEOLIER - Sabine CHEVALLIER - Gérard MASOCH - Aline CHIAPUSSO - Xavier LETT - Louis THOMAS - Christian FACON - Chantal RATEL - Christian SIMON - René PERRI - Claude FRIQUET - Marie DA LAMA - Yannick TEYSSIER - Dominique MOREAU - Sandrine JAMMES

**Absents :** Denis PASTEL - Angeline CRASEZ

**Procurations :** Géraldine BOTTE à Yannick TEYSSIER - Gabrielle GINDRE à Aline CHIAPUSSO - Laurence PETINOT à Jean-Claude RAFFIN

**Conseillers en exercice :** 22      **Quorum :** 12      **Présents :** 17      **Pouvoirs :** 3      **Votants :** 20

**Date de la convocation :** 27 mars 2018

Monsieur Claude FRIQUET a été élu secrétaire

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 26 février 2018.

### 1. FISCALITE DIRECTE LOCALE : TAUX D'IMPOSITION 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition suivants au titre de l'exercice 2018 :

- Taxe d'habitation ..... 10.67 %
- Taxe foncière (bâti) ..... 14.60 %
- Taxe foncière (non bâti) ..... 12.70 %
- Cotisation foncière des entreprises ..... 6.79 %

### 2. BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2017 par le comptable public assignataire de la Commune, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire et n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

### 3. BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017

Après le retrait de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Thierry THEOLIER, adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017 du budget principal dont les résultats d'exécution se présentent ainsi qu'il suit :

	section d'investissement	section fonctionnement	total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	3 579 042.00 €	7 299 498.00 €	10 878 540.00 €
Recettes nettes	2 100 179.97 €	6 096 359.53 €	8 196 539.50 €
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	3 579 042.00 €	7 299 498.00 €	10 878 540.00 €
Dépenses nettes	1 968 393.12 €	5 695 870.42 €	7 664 263.54 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	131 786.85 €	400 489.11 €	532 275.96 €
Déficit			

#### **4. BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget principal ainsi qu'il suit :

Résultat de fonctionnement 2017	400 489.11 €
Résultat reporté 2016	1 588 115.73 €
Solde d'exécution de la section de fonctionnement 2017	1 988 604.84 €
Résultat d'investissement 2017	131 786.85 €
Résultat reporté 2016	234 228.86 €
Résultat RMVF 2017	23 186.83 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2017	389 202.54 €
Solde reste à réaliser	-156 130.55 €
Besoin de financement en investissement 001	0.00 €
<b>AFFECTATION</b>	
Report en investissement au R/001	389 202.54 €
Affectation au R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement ci-dessus)	0.00 €
Report en fonctionnement au R/002	1 988 604.84 €

#### **5. BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2018**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2018 du budget principal pour un montant s'équilibrant en mouvements budgétaires, en dépenses et en recettes à la somme de 10 543 437 € respectivement :

- Section de fonctionnement----- 7 660 800 €
- Section d'investissement----- 2 882 637 €

#### **6. BUDGET ANNEXE «EAU - ASSAINISSEMENT» : COMPTE DE GESTION 2017**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget annexe «eau-assainissement» dressé pour l'exercice 2017 par le comptable public assignataire de la Commune, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire et n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

#### **7. BUDGET ANNEXE «EAU ET ASSAINISSEMENT» : COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017**

Après retrait de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Thierry THEOLIER, adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017 du budget annexe «eau-assainissement» dont les résultats d'exécution se présentent ainsi qu'il suit :

	Section d'investissement	Section fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	274 610.69 €	106 479.18 €	381 089.87 €
Recettes nettes	130 731.44 €	96 545.35 €	227 276.79 €
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	274 610.69 €	106 479.18 €	381 089.87 €
Dépenses nettes	69 913.34 €	106 479.18 €	176 392.52 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	60 818.10 €		50 844.27 €
Déficit		9 933.83 €	

#### **8. BUDGET ANNEXE «EAU – ASSAINISSEMENT» : AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget annexe «eau-assainissement » ainsi qu'il suit :

Résultat de fonctionnement 2017	-9 933.83 €
Résultat reporté 2016	10 725.68 €
Solde d'exécution de la section de fonctionnement 2017	791.85 €
Résultat d'investissement 2017	60 818.10 €
Résultat reporté 2016	170 480.63 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2017	231 298.73 €
Solde reste à réaliser	0.00 €
Besoin de financement en investissement 001	0.00 €
<b>AFFECTATION</b>	
Report en investissement au R/001	231 298.73 €
Affectation au R1068 en Investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement ci-dessus	0.00 €
Report en fonctionnement au R/002	791.85 €

#### **9. BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2018 du budget annexe « eau-assainissement » pour un montant s'équilibrant en mouvements budgétaires, en dépenses et en recettes à la somme de 541 770.30 € respectivement :

- section de fonctionnement .....113 278.72 €
- section d'investissement .....428 491.58 €

#### **10. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT «PARC D'ACTIVITE DES TERRES BLANCHES» : COMPTE DE GESTION 2017**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget annexe lotissement «Parc d'Activités des Terres Blanches» dressé pour l'exercice 2017 par le comptable public assignataire de la Commune, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire et n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

#### **11. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT «PARC D'ACTIVITE DES TERRES BLANCHES» : COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017**

Après retrait de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Thierry THEOLIER, adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017 du budget annexe lotissement «Parc d'Activités des Terres Blanches» dont les résultats d'exécution se présentent ainsi qu'il suit :

	Section d'investissement	Section fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	3 259.72 €	3 259.72 €	6 519.44 €
Recettes nettes	3 259.72 €	3 259.72 €	6 519.44 €
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	3 259.72 €	3 259.72 €	6 519.44 €
Dépenses nettes	3 259.72 €	3 259.72 €	6 519.44 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Déficit	0.00 €	0.00 €	0.00 €

## 12. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT «LE CHARMAIX OUEST» : BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2018 du budget annexe «lotissement «Le Charmaix Ouest» pour un montant s'équilibrant en mouvements budgétaires, en dépenses et en recettes à la somme de 816 € respectivement :

- section de fonctionnement ..... 408 €
- section d'investissement ..... 408 €

## 13. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les subventions aux associations pour l'année 2018 conformément au tableau ci-après :

Type d'associations	Nom de l'association	Montant budgétisé pour 2018
DIVERS	Association Amicale du Personnel Communal	3 230,00 €
	Association Scolaire Jules Ferry	400,00 €
	Club de Majorettes Les Edelweiss	400,00 €
	Coopérative scolaire de l'Ecole maternelle Paul Bert	350,00 €
	Jeunes Sapeurs-Pompiers de Maurienne (St-Martin sur la Chambre)	100,00 €
	Sou des Ecoles	1 500,00 €
<b>Sous total (Divers)</b>		<b>5 980,00 €</b>
Type d'associations	Nom de l'association	Montant budgétisé pour 2018
CULTURE & MUSIQUE	Association Artistique Modanaise	700,00 €
	Atelier Les Mains Créatives	400,00 €
	Ce qu'on entend sur la montagne	700,00 €
	Dante Alighieri	750,00 €
	Ensemble Choral "Le Petit Bonheur"	600,00 €
	G.R.A.C.	3 500,00 €
	Loisirs créatifs Modanais	300,00 €
	MF Dancing club	200,00 €
<b>Sous total (Culturelles et musique)</b>		<b>7 150,00 €</b>
Type d'associations	Nom de l'association	Montant budgétisé pour 2018
SPORT	Basket Club Modanais	2 900,00 €
	Boule Modanaise	600,00 €
	BOXING CLUB	2 500,00 €
	Club Alpin Français Modane Thabor Escalade	800,00 €
	Club De Tir De Modane	1 400,00 €
	Club Subaquatique Maurienne	550,00 €
	Le Pied à l'étrier	200,00 €
	Maurienne Judo	500,00 €
	Modane Volley Ball	400,00 €
	Monolithe Ski de Fond	900,00 €
	Sports Hiver Modane Valfréjus	11 500,00 €
	Taekwondo Master Park Modane	300,00 €
	Tennis Club	1 000,00 €
	Traversata des Rois Mâges	1 200,00 €
	Union Cycliste Vanoise	500,00 €
Union Sportive Modane	6 500,00 €	
<b>Sous total (sportives)</b>		<b>31 750,00 €</b>

Type d'associations	Nom de l'association	Montant budgétisé pour 2018
<b>SANTE SOCIAL ENTRAIDE</b>	Amicale pour le don du sang bénévole du Canton de Modane	200,00 €
	Aînés ruraux de Modane - Générations Mouvement	950,00 €
	AMIES-SOLID'ART MAURIENNE	900,00 €
	APEI de Maurienne	600,00 €
	CH St-Jean de Mne - Filère Gériatrique Maurienne	200,00 €
	Croix Rouge Délégation Locale	2 000,00 €
	Les Restaurants du Cœur	800,00 €
	Secours Catholique	1 000,00 €
<b>Sous total (Sante Social Entraide)</b>		<b>6 650,00 €</b>
Type d'associations	Nom de l'association	Montant budgétisé pour 2018
<b>PATRIMOINE &amp; TRADITION</b>	Association Intercommunale des mutilés anciens combattants et victimes de guerre	500,00 €
	Association pour les Jumelages Modane-Fourneaux	400,00 €
	La Dauphinelle	200,00 €
	Société Mycologique et Botanique de Hte-Maurienne	400,00 €
<b>Sous total (Patrimoine et Tradition)</b>		<b>1 500,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>53 030,00 €</b>

#### **14. PARTICIPATION FINANCIERE 2018 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une participation financière au CCAS d'un montant de deux cent cinquante mille euros (250 000 €) pour l'année 2018.

#### **15. PARTICIPATION FINANCIERE 2018 AU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement d'une participation financière au budget Eau & assainissement d'un montant de quarante-trois mille deux cent euros (43 200 €) pour l'année 2018.

#### **16. BUDGET PRINCIPAL : FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT**

A l'unanimité, le Conseil Municipal abroge les délibérations du 26/11/1997, 24/11/1998, 01/12/1999 et 20/09/2000, fixant les durées d'amortissement et les détermine comme ci-dessous pour le budget principal :

Comptes	Désignation	Durée d'amortissement
204	Subventions d'équipements versées	5 ans

#### **17. ACQUISITION DES ACTIONS DE LA SAEML OPTIMO A L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE VALFREJUS**

Par 18 voix pour (MM. Jean-Claude RAFFIN et Thierry THEOLIER ne participent pas au vote), le Conseil Municipal approuve l'acquisition de 5 actions SAEML OPTIMO au prix de 1 000 € chacune à l'Office de Tourisme de Modane Valfréjus pour la somme totale de cinq mille euros (5 000 €).

#### **18. VIDE GRENIER DU 09 SEPTEMBRE 2018 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES TARIFS**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'organisation d'un vide-grenier à Modane le dimanche 09 septembre 2018 à la salle des fêtes et sur la place de l'Europe ainsi que son règlement intérieur et fixe la redevance d'occupation du domaine public communal à quatre euros (4 €) le mètre linéaire dans la salle des fêtes et à deux euros (2 €) le mètre linéaire à l'extérieur.

**19. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE TRANSPORT ROUTIER NON URBAIN DE VOYAGEURS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE (CCHMV)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le principe de la constitution d'un groupement de commandes dit «d'intégration partielle» entre la CCHMV et les communes dans le cadre de la mise en place des transports touristiques saisonniers ».

De même :

- **Approuve** la tenue du rôle de coordonnateur du groupement par la CCHMV et la prise en charge des frais de publicité par cette dernière.
- **Désigne** Madame Nicole SELTZER et Monsieur Gérard MASOCH membres à voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la commune, pour siéger, le cas échéant, à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.
- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes et autorise Monsieur le Maire à la signer, ainsi que toutes les pièces à intervenir.
- **Impute** les dépenses en résultant sur le budget de l'exercice correspondant.

**20. AMENAGEMENT DE PLATEFORMES DE TRAITE ET DESSERTES PASTORALES SUR L'ALPAGE DU LAVOIR : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ET DU FEADER**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement de quatre plateformes de traite et dessertes pastorales sur l'alpage du Lavoir.

De même, il sollicite l'aide la plus élevée possible auprès de la Région et de l'Europe dans le cadre du Plan Pastoral Territorial de Maurienne.

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la demande de subvention et la réalisation des travaux.

**21. DETERMINATION DES CONDITIONS FINANCIERES ET PATRIMONIALES DU TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE (CCHMV) DES BIENS IMMOBILIERS EN MATIERE DE ZAE**

La Communauté de communes est compétente depuis le 20 Juin 2017 pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'ensemble des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires et aéroportuaires présentes sur le territoire.

Conformément à l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales, les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement, au plus tard un an après le transfert de compétence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'ensemble des conditions financières et patrimoniales de transfert de biens nécessaires à l'exercice de la compétence Zones d'activités économiques, selon les modalités précitées.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les actes et pièces nécessaires à ce transfert.

**DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le conseil municipal du 26 février 2018 :

- ✎ Renonciation au Droit de Prémption Urbain - DIA N°073 157 18 R 0007 – vente Consorts LOZAT / M. et Mme Amavel SANTOS - Rue Croix Blanche - MODANE
- ✎ Renonciation au Droit de Prémption Urbain - DIA N°073 157 18 R 0008 – vente M. Éric DEGARDIN / M. Tabani BOUCHAFRA – 16 Rue de la république – MODANE
- ✎ Renonciation au Droit de Prémption Urbain - DIA N°073 157 18 R 0010 – vente M. André FAVRE / Kamel SAOUD - 20 rue de la République – MODANE

- ✎ Renonciation au Droit de Prémption Urbain - DIA N°073 157 18 R 0011 – vente M. Rémi POUJOL / M. Jordan PARMIER – Rue de la Charmette – MODANE
- ✎ Renonciation au Droit de Prémption Urbain - DIA N°073 157 18 R 0009 – vente M. René THOMAS / M. Jean-Luc THOMAS - 1 Route du Bourget – MODANE

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 22h35

A Modane, le 11 avril 2018

Le Secrétaire de séance,

  
Claude FRIQUET



Le Maire,

  
Jean-Claude RAFFIN